



Il veulent que je demissionne moi non

Par **coco**, le **21/03/2008** à **21:52**

je travail pour une mairie et pour une association
l'association me demande de choisir entre eux ou la mairie, n'acceptant pas leurs méthodes
ne voulant pas quitter la mairie
l'association me demande une lettre de démission
que faire merci

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **15:48**

MDR

En réponse demandez leur une lettre de licenciement.

Vous n'êtes absolument pas tenu de poser votre démission. Vous êtes seulement tenu à suivre les dispositions prévues à votre contrat.

Vous pouvez mettre en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception) l'association d'arrêter de vous demander de poser votre démission. Notez sur un cahier les dates heures et propos qui pourraient faire l'objet de poursuite pour harcèlement ou en cas de licenciement abusif.

Restant à votre disposition

Par **coco**, le **23/03/2008** à **12:34**

merci de votre aide

mes contrats de travail sont propres à chaque personne que je m'occupe (ce sont des contrats à durée déterminée de remplacement) mais ils n'ont pas de date de fin.

est-ce normal

Dans le cas contraire, je n'aurai qu'à les terminer, je ne comprends pas